

Dossier de déclaration d'événements (manifestations récréatives, culturelles et festives)

Conformément à l'Art. L211-1 du Code de la Sécurité Intérieure "sont soumis à l'obligation de déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique".

Ce dossier ne concerne que les événements non revendicatifs de personnes sur la voie publique, à savoir :

1. les rassemblements de moins de 1500 personnes : l'organisateur contacte le maire, puis, le maire informe **exclusivement**, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ou la gendarmerie ainsi que le service départemental de secours et d'incendie (SDIS), **un mois avant la date de l'événement**. Il n'est pas nécessaire d'informer la préfecture.
2. les rassemblements festifs entre 1500 et 5000 personnes présentant un caractère sensible : déclaration selon le formulaire ci-dessous **deux mois avant la date de l'événement**.
3. les grands rassemblements de plus de 5000 personnes : déclaration selon le formulaire ci-dessous **deux mois avant la date de l'événement**.

Le dossier, dûment complété, **accompagné d'un plan détaillé en couleur du site de la manifestation**, est à adresser à la préfecture de la Seine-Maritime, par voie électronique :

pref-cabinet-ordrepUBLIC@seine-maritime.gouv.fr

Attention, les manifestations revendicatives ne sont pas concernées par ce document et doivent être déclarées sur le site de la préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr/> rubrique "Démarches administratives" puis "Manifestations" puis "Manifestations revendicatives (défilés, cortèges ...)"

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIFESTATION

Nature et description de l'événement :

Date de la manifestation (préciser le jour et l'heure de début et de fin) :

Lieu du rassemblement (préciser l'adresse et les caractéristiques du lieu) :

La manifestation occupe-t-elle la voie publique ? Oui Non

Nombre de participants attendus sur la totalité de l'événement (exposants, etc.) :

Nombre de spectateurs attendus sur la totalité de l'événement :

Nombre de personnes maximums attendues simultanément :

ACTIVITÉS ET ANIMATIONS ANNEXES

Rappel : pour ces activités annexes, des déclarations et demandes d'autorisation spécifiques doivent être réalisées en parallèle de la présente déclaration.

Organisation d'un feu d'artifice ? Oui Non

Activités de restauration, débits de boissons ? Oui Non

Organisation de manifestations aériennes (survol de drones, etc.) ? Oui Non

Un chapiteau est-il prévu ? Oui Non

Des gradins sont-ils prévus ? Oui Non

Autres activités annexes ? Oui Non

Si oui, préciser :

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Sécurité publique

La manifestation est-elle organisée dans un lieu clos ? Oui Non

Préciser :

Mise en place de barriérage ? : Oui Non

Si oui, préciser (type de barrières, positionnement,...) :

Mise en place de plots béton ou dispositif anti véhicule-bélier ? Oui Non

Si oui, détailler le dispositif prévu :

Un contrôle d'accès est-il mis en place ? Oui Non

Si oui, de quel type (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :

- simple filtrage des tickets d'accès
- inspections visuelle des sacs
- fouilles des sacs
- magnétomètres
- palpations

Des agents de sécurité privés sont-ils employés pour assurer ces missions ?

Oui Non

si oui, préciser la société de sécurité retenue :

si non, préciser qui assure ces missions :

La gendarmerie, la police nationale ou la police municipale seront-elles présentes pendant la manifestation ? :

Oui Non

si oui, préciser la mission, les horaires de présence, le nombre d'agents mobilisés :

En dehors des horaires d'ouverture au public, des missions de gardiennage par des agents de sécurité sont-elles prévues ? :

Oui Non

si oui, préciser les modalités de mise en place :

Des mesures de limitation de circulation sont-elles prises ? : Oui Non

si oui, préciser (à l'intérieur de l'enceinte, aux abords,...) :

Le stationnement à proximité immédiate du site est-il neutralisé par arrêté municipal ?

Oui Non

Préciser la gestion des accès prioritaires (autorités, secours, sécurité, livreurs, ...) :

Sécurité civile

Postes de secours (préciser le nombre, le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l'organisme assurant la prestation) :

Moyens mis en place pour les incendies (préciser le personnel, sa qualification, le matériel à disposition, l'organisme assurant la prestation) :

3

Autres moyens de secours (groupe électrogène de secours, matériel sauvetage aquatique, éclairage de secours, ...) :

Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio, PC présent sur place, ...) :

Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs (sonorisation spécifique, messages d'alerte, sorties de secours, cheminement, personnel encadrant l'évacuation, ...) :

ORGANISATEUR(S) DE L'ÉVÉNEMENT

Nom (s) :

Prénom (s) :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse(s) mail :

RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

Nom :

Prénom :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse(s) mail :

Observations éventuelles :

4